

Département des Pyrénées - Orientales

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE REAL

SEANCE DU	17/06/2011
Convocation du	10/06/2011
Membres en exercices	08
Présents à la séance	07
Absents excusés	0
Absents	01

Objet de la délibération : **Approbation du plan de zonage de l'assainissement**

L'an deux mille onze le dix sept juin a 18h00

Le conseil municipal de la commune de Real/Odeillo dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par La loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Galtie Jacques.

MEMBRES PRESENTS : Messieurs GALTIE Jacques ; BEY Jean Claude, PESQUE Jules, BATAILLE Pierre, Mr VILLAREM Gilbert Mr BERNARD Denis et Mme TOURON Henriette

ABSENT : Mr FRECHOU Claude

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr BEY Jean Claude est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

ADMINISTRATIF ASSISTANT A LA REUNION Mme CANAL Elisabeth

Vu la loi n°92.3 du 03 janvier 1992 sur l'eau ;

Vu le décret n°094-469 du 03 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L2224.8 ET L 2224.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L123.3.1 et R123.11 ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,

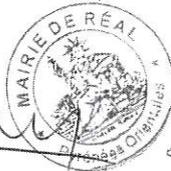
Après en avoir délibéré, le conseil municipal

-décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.

-dit que le présent plan de zonage de l'assainissement sera soumis à enquête publique ultérieurement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
J GALTIE



Handwritten signatures of the Mayor and other council members.

